ÉLECTRICITÉ

Formation Électricien « Comptage B2 – BC - H0(V) »

Objectifs :

Cette action de formation doit permettre l'acquisition des compétences nécessaires pour intervenir hors tension sur tout type de comptage d'électricité d'une puissance souscrite ≤ à 36 kVA *(en habitation individuelle ou collective)* en vue du remplacement du compteur, dans le respect des règles de l'art.

Ainsi, à l'issue de cette formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Identifier les risques encourus, choisir les moyens de s'en prémunir en intégrant l'environnement du chantier et le respect de la norme UTE C 18-510-1,
- ✓ Décrire les différents appareils constituant un panneau de comptage d'une puissance souscrite ≤ à 36 kVA (en habitation individuelle ou collective),
- ✓ Différencier les rôles des appareils constituant un panneau de comptage d'une puissance souscrite ≤ à 36 kVA (en habitation individuelle ou collective),
- ✓ Situer les limites physiques des branchements électriques d'une puissance souscrite ≤ à 36 kVA (en habitation individuelle ou collective) dans le respect des normes C 14-100 et C 15-100,
- ✓ Identifier les capacités électriques des branchements (en habitation individuelle ou collective),
- ✓ Expliquer l'importance du neutre dans une installation triphasée et les conséquences de sa rupture (sans calcul),
- ✓ Interpréter les schémas de câblage des comptages électromécaniques d'une puissance souscrite ≤ à 36 kA (en habitation individuelle ou collective),
- ✓ Appliquer les règles de la norme UTE C 18-510-1 et des consignes de sécurité en vigueur,
- ✓ Réaliser la consignation d'un panneau de comptage d'une puissance souscrite ≤ à 36 kVA (en habitation individuelle ou collective) conformément à l'UTE C 18-510-1,
- ✓ Câbler un compteur électromécanique monophasé ou triphasé double tarif,
- ✓ Câbler un compteur électronique monophasé ou triphasé double tarif,
- ✓ Remplacer hors tension un compteur électromécanique simple tarif et double tarif par un compteur bleu électronique, avec reprise de l'installation d'asservissement du chauffe-eau. (en habitation individuelle ou collective),
- ✓ Réaliser le réglage de puissance sur un Appareil Général de Commande et de Protection (AGCP), dans le respect des mesures de sécurité,
- ✓ Remettre en service un tableau de comptage d'une puissance souscrite ≤ à 36 kA (en habitation individuelle ou collective) à la suite d'une intervention.

Public concerné :

Tout stagiaire ou technicien voulant acquérir les compétences nécessaires pour réaliser des interventions hors tension sur les comptages d'électricité en habitation individuelle ou collective pour des puissances ≤ à 36 kVA.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français *(formation adaptée possible sous condition)*.

Le stagiaire devra être titulaire d'un CAP ou d'un BAC PRO Electricien ou avoir suivi une formation équivalente et/ou un niveau de diplôme équivalent et/ou avoir suivi la formation électricien « BASIQUE » (ELEC 210).

Ces prérequis seront vérifiés en début de stage et conditionneront la poursuite de la formation. Un test théorique participera à cette vérification.

Durée :

9 jours en continu (63 heures).

Pédagogie :

La progression pédagogique s'appuie sur la présentation de transparents pour la partie théorique et des exercices simples d'application.

60 % du temps est consacré à des travaux pratiques.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France

Évaluation des acquis :	Évaluation théorique et pratique
Outils pédagogiques :	Salle de cours équipée. Poste de travail Comptage, outillages, EPC (fournis par FORMAPELEC).
Accessibilité :	En cas de restriction médicale ou autres restrictions, un plan de compensation individuel pourra être mis en œuvre en amont de l'inscription, sur demande et sur validation de la faisabilité technique.
Dotation du stagiaire :	Documents, vêtements et EPI nécessaires **voir la liste détaillée page 3.**
Documents de fin de formation :	Attestation de formation et avis après formation.
Lieu :	CACHAN (94), DARDILLY (69). PONT-DU-CHATEAU (63) ou tout autre lieu sur demande. **Attention, pour les formations en intra certaines conditions techniques doivent être respectées par le client. Nous consulter.**

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France

CONTENU DE LA FORMATION

1 - Accueil et présentation et vérification du prérequis

- La réglementation et la norme UTE C 18-510-1,
- Le risque électrique en BT, électrisation et court-circuit UTE C 18-510-1,
- La technologie des comptages pour des puissances souscrites ≤ 36 kVA,
- La technologie des branchements individuels et collectifs NFC 14-100,
- La limite physique des branchements électriques entre la NFC 14-100 et 15-100 en habitation individuelle ou collective,
- Les schémas et les câblages de tous types de comptages de puissance souscrite ≤ 36 kVA individuels et collectifs, ainsi que les circuits puissance et asservissement clientèle,
- La consignation d'un panneau de comptage de puissance souscrite ≤36 kVA en habitation individuelle UTE C 18-510-1,
- La consignation d'un panneau de comptage de puissance souscrite ≤ 36 kVA en habitation collective (type immeuble) UTE C 18-510-1,
- Le remplacement d'un compteur électromécanique monophasé et triphasé par un compteur bleu électronique pour des puissances souscrites ≤ 36 kVA en habitation individuelle,
- Le remplacement d'un compteur électro-mécanique monophasé et triphasé par un compteur bleu électronique pour des puissances souscrites ≤ 36 kVA en habitation collective,
- La reprise du circuit d'asservissement du chauffe-eau en habitation individuelle et collective (schéma et câblage),
- L'importance du conducteur de neutre dans une installation triphasée,
- La pose et la programmation d'un compteur bleu électronique,
- Le principe de la télécommande 175 Hz,
- La lecture de la programmation du Compteur Bleu Électronique (CBE),
- La prise en main et l'utilisation du Détecteur De Tension (DDT).

2. Une évaluation théorique et pratique est effectuée en fin de stage

DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'INSCRIPTION

- Bulletin d'inscription.

DOCUMENTS QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Néant.

VÊTEMENTS ET EPI QUE DOIT POSSÉDER LE STAGIAIRE POUR SUIVRE LE STAGE

- Vêtements de travail adaptés aux risques électriques
- Paire de chaussures de sécurité *(NF EN ISO 20345)*.
- Casque d'électricien avec jugulaire *(NF EN 397)* et équipement de protection oculaire et faciale *(NF EN 166)*.
- Paire de gants composites *(à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0)*.

ou

- Paire de gants isolants 500 V en latex pour électricien *(à la taille du stagiaire, NF EN 60903 classe 00 ou 0)*.

+

- Paire de surgants pour électricien en cuir à crispin *(à la taille du stagiaire, NF EN 388)*.

- Paire de gants de manutention *(à la taille du stagiaire)*.

ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE DANS L'EQUIPEMENT ELECTRIQUE
Siège social : 30, av. du Président Wilson - 94234 CACHAN Cedex - Tél. : 01 49 08 03 03
Association loi de 1901 - Siret : 784 244 253 00067 - Code NAF 8559A - N° TVA Intracom. FR 02 784 244 253
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11940646394 auprès du Préfet de Région d'Île-de-France